

## Infos commerces de Blanzay

Mme Corinne Garraud ayant cessé son activité, le salon de coiffure est fermé. La municipalité met tout en œuvre pour que ce commerce puisse rouvrir le plus rapidement possible.

L'épicerie « Le petit Blanzay » va changer de gérant. Magali Neveux cède sa place à M David Bersegeay qui arrive à partir du 01 septembre 2014.

Mme Neveux vous invite le 22/08/2014 à partir de 20 heures devant la salle des fêtes pour un pot de l'amitié, pour vous remercier et vous présenter M Bersegeay.

## INFOS MAIRIE



Le conseil Municipal a décidé de rendre accessible et gratuit le court de tennis ; le court restera donc ouvert en permanence .

Afin de rendre possible ce dispositif, nous comptons sur le savoir vivre de chacun:

- pour permettre l'accès de cet espace de loisirs au plus grand nombre, sans utilisation excessive de certains au détriment des autres. Les changements d'utilisateur devront se faire à chaque heure pleine (9h, 10 h...)
- Pour respecter les lieux et les matériels (filets, grillage, fermeture de la porte à chaque départ) .

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Juillet, Août et Septembre 1998 sont priés de venir se faire recenser en mairie le mois de leur anniversaire munis du livret de famille des parents.

## INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement domiciliées sur la commune, doivent se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 Décembre 2014.

Les personnes ayant changé d'adresse dans la commune doivent également le signaler pour la mise à jour des listes.

Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription n'est pas automatique, vous devez vous présenter en mairie.

## FEMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée du 14 juillet au 20 Juillet inclus et du 11 au 17 août 2014 inclus pour congés annuels. En cas de besoin contacter Mme le Maire ou les adjoints



## BULLETIN INFOS N°2/2014

MAIRIE DE BLANZAY

## HEURES VAGABONDES

Blanzay accueille, **Paris Combo** le 1er Août 2014 à 21 Heure, Place Saint Hilaire Ce groupe occupe une place singulière dans le paysage musical français actuel. A la fois swing et éclectique mixé à des influences traditionnelles (jazz manouche, swing, rythmes latins),

La circulation et le stationnement seront interdits , dès le matin, sur la Place St Hilaire, Rue du Cèdre, Route de l'épi d'or, rue du Savoir, rue du Bois qui Chante, rue des Alouettes et rue de la Garenne. dès 18h.

La restauration sera possible à l'Auberge du Village . De même, l'épicerie « Le petit blanzay » et la boulangerie vous proposeront une restauration rapide



## NUITS ROMANES 2014

Elles auront lieu, devant l'église, Place St Hilaire, le **Vendredi 29Août 2014 à 21h.**,

Musique, le Groupe Transbal Express et Spectacle de feu Mandalight

La circulation et le stationnement seront interdits sur la Place St Hilaire et Rue du Cèdre dès 18h.

Un marché de producteurs aura lieu à partir de 18 h et ils proposent un Barbecue avec leurs produits. L'auberge du village vous accueillera pour la restauration si vous le souhaitez. De même, l'épicerie « Le petit blanzay » et la boulangerie vous proposeront une restauration rapide



Nous remercions les personnes qui se sont inscrites pour nous aider, pour les deux manifestations, par le biais des associations de la commune. Une réunion aura lieu avec le Conseil Municipal et toutes ces personnes le 29 juillet à 20h30 à la Petite Salle, afin d'attribuer un poste à chacun (présence indispensable) .Chaque habitant du bourg (autour de la place) recevra un courrier dans les prochains jours, lui expliquant le stationnement et le plan de la circulation en cas d'urgence. Le parking de la salle des fêtes sera réservé aux officiels, aux personnes à mobilité réduite . Les Habitants du Bourg pourront parquer leur voiture au Parking du cimetière et près des bennes à ordures Route de Champniers.

## DIVERS TRAVAUX

### ❖ GRILLE ECOLE

Compte tenue de la vétusté des Grille de l'école et pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'effectuer des réparations. Les travaux sont confiés à M. GAUTHIER Patrice ferronnier à Voulême

### ❖ PEINTURE CLASSE CE1/CE2

La classe de Mme Simmonet sera repeinte pendant les vacances scolaire par un peintre de l'association pluriservices.

### Don du Sang

Collecte du sang le 30 juillet de 15 h à 19 h à la salle des fêtes

### Gîtes et Chambres d'Hôtes

Ouverture sur la commune de gîtes et chambres d'hôtes

Le chêne Gardé à la Petite Clavière ; M et Mme de La Roque

La Pommeraie à Blanzay ; M et Mme Pommeret

Chambres d'hôtes à la Mimaudière ; M et Mme Hugault

### Site internet

Pour permettre la mise à jour du site internet de la commune, nous demandons à tous les acteurs économique (artisans, commerçant, chambre d'hôtes) de la commune de bien vouloir nous fournir toutes informations complémentaires les concernant.



**présence  
verte  
services**

**À mes côtés pour continuer  
à vivre chez moi !**

L'association vous sécurise, rassure votre entourage et s'engage à répondre au mieux à vos besoins.

Un seul numéro : le **05 49 44 59 99**

**Nos services sont  
ouverts à tous !!**

**La téléassistance**

***Vous permettre de rester à domicile et en toute sécurité, c'est notre priorité et notre métier !***

Le fonctionnement est simple et efficace, fonctionne 24h/24 et 7jrs/7. En vous abonnant à la Téléassistance de Présence Verte Services, profitez de nombreux avantages comme la maintenance et le dépannage gratuit, l'abonnement au journal l'Oiseau Bleu, une visite annuelle par un de nos conseillers, ...



**SI  
SERVICES À  
LA PERSONNE**

L'association dispose de l'agrément simple « services à la personne ».

Toutes les prestations ouvrent droit à un avantage fiscal pouvant aller jusqu'à 50% des sommes engagées.

[www.presenceverteservices.com](http://www.presenceverteservices.com)

La mairie par l'intermédiaire du CCAS va signer une convention de partenariat avec Présence Verte Téléassistance.

De ce fait les abonnés bénéficieront d'une réduction de 2 € par mois et l'installation sera gratuite pour les nouveaux abonnés

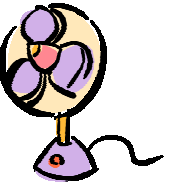
## PLAN GESTION CANICULE DEPARTEMENTALE

La Préfecture, comme tous les ans, nous demande de mettre en place un plan de gestion d'une éventuelle canicule cet été. Les personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées vivant seules sur la commune peuvent se faire inscrire sur une liste en mairie si elles le souhaitent.

Ces personnes qui auront donné leur autorisation seront alors contactées, visitées par un représentant de la municipalité (maire, adjoint, conseiller ou agent) si le plan est déclenché par la Préfecture.

Si la canicule sévissait de nouveau, il est rappelé les consignes élémentaires de protection :

- ne pas s'exposer au soleil
- boire régulièrement
- se vaporiser
- fermer les volets pour conserver la fraîcheur dans les habitations
- appeler un médecin, voisin ou élu en cas de besoin



Pour tous renseignements, contacter la Mairie

05.49.87.07.77

## INCINERATION DE VEGETAUX

Toute personne qui allume un feu est responsable vis-à-vis des tiers

Quelle que soit la période de l'année, aucun feu de végétation ne pourra être allumé à moins de 200m :

- d'une route départementale
- du réseau ferroviaire
- d'une zone boisée

Indice feu météo faible et léger de 0 à 10 inclus, l'incinération est possible sous réserve des précautions d'usage

A partir du risque modéré (IFM > 10), les foyers seront allumés de jour, sous surveillance constante et seront éteints au coucher du soleil.

La vitesse du vent doit être inférieure à 20km/h.

**Nécessité d'une prise d'arrosage à proximité**

Le serveur vocal de la Préfecture est le **05.49.55.69.90**. L'indice feu météo est enregistré tous les matins, et vous devez retenir celui de la région de Civray

L'écobuage est soumis à autorisation

Pour obtenir la législation complète, demander à la Mairie et s'y référer à partir du risque modéré